

Modification des conditions contractuelles applicables aux grandes entreprises au 01/01/2024

Mobile		ANCIEN	NOUVEAU
Description de Service Contractuelle Connectivité Mobile	Politique d'usage raisonnable	Art. 5.6.7. Sans préjudice de l'article 5.6.6, l'utilisation du Service en roaming au sein de l'Union européenne peut être soumise à une politique d'utilisation raisonnable conformément à la réglementation européenne. Les conditions de ces politiques d'utilisation raisonnable sont définies dans les descriptions des plans tarifaires concernés.	<i>L'art.5.6.7 est supprimé et remplacé par :</i> <u>Art. 5.5.3. Politique d'Usage Raisonnable</u> Sans préjudice de l'article 5.6.6., l'utilisation du Service Mobile peut faire l'objet d'une politique d'usage raisonnable automatiquement appliquée. Les conditions de ces politiques d'usage sont définies dans les descriptifs des plans tarifaires concernés.
	Mesures de protection	<u>5.5.1. Utilisation du Service en Belgique</u> Proximus (i) réduit la vitesse de surf mobile du Client lorsque le volume de données mobiles inclus dans le plan tarifaire du Client est entièrement consommé et (ii) interrompra la connexion de données mobiles lorsque la consommation de données mobiles dépassera le plan tarifaire de 50 EUR (hors TVA) ou tout autre montant limite communiquée au préalable. Le Client est averti par SMS dès qu'il atteint la limite de surf ou dépasse son plan tarifaire du montant précité. Le Client qui souhaite continuer à surfer peut à tout moment désactiver la limite de surf, sous sa propre responsabilité, via le service clientèle ou en mode libre-service, si cette action est autorisée.	<u>5.5.1. Utilisation du Service en Belgique</u> En ce qui concerne l'utilisation du Service en Belgique, Proximus réduira la vitesse de surf mobile après consommation complète, en Belgique, du forfait récurrent de données mobiles ou, si aucun forfait est actif, interrompra la connexion de données mobiles dès que la consommation des données mobiles en Belgique dépassera le 50 EUR (hors T.V.A.). Le Client est averti par SMS dès qu'il dépasse son forfait ou atteint la limite de surf du montant précité. Le Client peut désactiver, sous sa propre responsabilité, la limite concernée, soit en prenant contact avec le service clientèle soit en libre-service, si autorisé.

General Terms and Conditions Mobile Connectivity	Politique d'usage raisonnable	<p>Art. 2.1.2.6. Sans préjudice de l'article 3.12., l'utilisation du Service Mobile en Roaming au sein de l'Union Européenne peut faire l'objet d'une politique d'usage raisonnable dans le respect de la réglementation Européenne. Les conditions de ces politiques d'usage sont définies dans les descriptifs des plans tarifaires concernés.</p>	<p>2.1.2.6. Sans préjudice de l'article 3.12, l'utilisation du Service Mobile peut faire l'objet d'une politique d'usage raisonnable automatiquement appliquée. Les conditions de ces politiques d'usage sont définies dans les descriptifs des plans tarifaires concernés.</p>
	Mesures de protection	<p>4.13. Proximus (i) réduit la vitesse de surf mobile du Client lorsque le volume de données mobiles inclus dans le plan tarifaire du Client est entièrement consommé et (ii) interrompra la connexion de données mobiles lorsque la consommation de données mobiles dépassera le plan tarifaire de 60 EUR (T.V.A. comprise) ou tout autre montant limite communiqué au préalable. Le Client est averti par SMS dès qu'il atteint la limite de surf ou dépasse son plan tarifaire du montant précité. Le Client qui souhaite continuer à surfer peut à tout moment désactiver la limite de surf, sous sa propre responsabilité, via le service clientèle ou en mode libre-service, si cette action est autorisée.</p>	<p>4.13. En ce qui concerne l'utilisation du Service en Belgique, Proximus réduira la vitesse de surf mobile après consommation complète, en Belgique, du forfait récurrent de données mobiles ou, si aucun forfait est actif, interrompra la connexion de données mobiles dès que la consommation des données mobiles en Belgique dépassera le 60 EUR (T.V.A. comprise). Le Client est averti par SMS dès qu'il dépasse son forfait ou atteint la limite de surf du montant précité. Le Client peut désactiver, sous sa propre responsabilité, la limite concernée, soit en prenant contact avec le service clientèle soit en libre-service, si autorisé.</p>
	Annuaire et renseignements	<p>Annuaire universel/ service de renseignements : Une base de données reprenant les données des clients d'un service téléphonique pour la mise à disposition d'un service de renseignements et de l'annuaire universel (papier et électronique).</p> <p>2.6. Les annuaires et services de renseignements</p> <p>2.6.1. Conformément à la réglementation en vigueur, Proximus communique à tous les éditeurs d'annuaires et fournisseurs d'un service de renseignement les données suivantes du Client : - le nom et l'initiale du (ou des)</p>	<p><u>2.6. Annuaires et services de renseignements</u></p> <p>Conformément à la réglementation en vigueur, Proximus communique à la base de données des numéros centrale (www.centralnumberdatabase.be) le nom et les initiales ou le prénom du Client ou, pour une personne morale, la dénomination officielle, son adresse et le numéro de téléphone attribué par Proximus.</p> <p>Le choix de figurer ou non dans les annuaires et les services de renseignements est proposé au Client lors de la souscription du Contrat. Le Client indique s'il souhaite que</p>

prénom(s) (ou le prénom complet si le Client a exprimé sa volonté de le voir mentionné) ; - l'adresse complète ; - le numéro de téléphone attribué par Proximus. Ces données ne sont pas communiquées si le Client a un numéro privé, ou s'il a fait savoir via le site www.1307.be, Mentions légales qu'il ne veut pas être repris dans les annuaires et/ou au Service de Renseignements.

2.6.2. Le choix de figurer ou non dans les annuaires et/ou aux renseignements est proposé au Client lors de la souscription du Contrat. Si le Client ne remplit pas les champs correspondant du Contrat pour les annuaires et les services des renseignements, son numéro sera considéré comme privé. Le Client a aussi toujours la possibilité de faire savoir via le site www.1307.be, Mentions légales s'il veut figurer ou non dans les annuaires et/ou aux renseignements. Le Client qui ne souhaite pas que son nom et adresse puissent être retrouvés sur base de son numéro de téléphone peut également le faire savoir via le site www.1307.be, Mentions légales.

2.6.3. Le service "Mailbox 1307" permet de laisser un message sur la boîte vocale du Client via les Renseignements 1307, sans que le numéro de GSM du Client ne soit communiqué. Pour proposer ce service, les données à caractère personnel du Client telles que le nom, l'adresse et le numéro de GSM sont reprises dans la base de données Renseignements 1307. Si le Client ne souhaite pas recevoir de messages via le Service "Mailbox 1307", il peut le signaler au numéro gratuit 0800 93 742.

2.6.4. Proximus peut contre paiement mettre les données que le Client fait mentionner dans les annuaires et/ou aux

ses données soient reprises dans les annuaires et les services des renseignements ou s'il souhaite que son numéro reste secret. Le Client indique également s'il souhaite ou pas que son nom et son adresse puissent être retrouvés sur base de son numéro de téléphone. Le Client peut modifier ses choix à tout moment en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : annuaire@proximus.com. Le Client est responsable de l'exactitude des données qu'il communique à Proximus. Tout changement d'un élément d'identification du Client ou du raccordement sera communiqué le plus rapidement possible à la base de données des numéros centrale.

renseignements à la disposition de tiers, sauf si le Client a un numéro privé ou si le Client s'y est opposé sur le site www.1307.be, Mentions légales.

2.6.5. Les fonctions de l'Annuaire Universel (papier et www.1307.be) et des Renseignements 1307 sont - retrouver un numéro d'appel sur base du nom et de l'adresse et/ou retrouver un nom et une adresse sur base du numéro d'appel et/ou - retrouver le numéro d'appel et le nom et l'adresse d'un indépendant ou d'une société sur base de l'activité professionnelle.

2.6.6. Insertions payantes dans l'Annuaire Universel (papier et www.1307.be) et aux Renseignements 1307. Moyennant paiement, le Client peut obtenir une ou plusieurs insertion(s) payante(s) pour par exemple des mentions supplémentaires, des données informatives telles que l'activité professionnelle etc. Pour plus d'information sur les différentes possibilités, consultez www.1307.be/ads.

2.6.7. Le Client est responsable de l'exactitude des données qu'il communique à Proximus.

2.6.8. Tout changement d'un élément d'identification du Client ou du raccordement sera introduit le plus rapidement possible dans la base de données du Service de Renseignements 1307 et de l'Annuaire Universel (papier & électronique).

2.6.9. La mise à disposition du Service de Renseignements 1307 et de l'Annuaire Universel se fait conformément à la réglementation en vigueur

Téléphonie Fixe			
Description de Service Contractuelle Enterprise Voice	Annuaire et renseignements	<p>3.4.3 Conformément à la réglementation en vigueur, Proximus fournira à tous les éditeurs d'annuaires et fournisseurs d'un service de renseignements le nom et les initiales ou le prénom du Client ou, pour une personne morale, la dénomination officielle, son adresse et le numéro de téléphone attribué par Proximus.</p> <p>Le choix de figurer ou non dans les annuaires et les services de renseignements est proposé au Client au moment de la souscription du Contrat. Le Client précise s'il souhaite que ses données soient mentionnées dans les annuaires et services de renseignements ou s'il souhaite que son numéro reste secret (numéro privé). Le Client précise également s'il souhaite ou non que son nom et son adresse puissent être retrouvés grâce à son numéro de téléphone. Le Client peut modifier son choix à tout moment via le site web www.1307.be.</p> <p>Sous réserve de l'accord écrit du Client titulaire de la ligne, les personnes physiques vivant avec le Client ont le droit d'être reprises sous son propre nom, sans frais.</p> <p>Moyennant paiement, le Client peut obtenir une ou plusieurs insertions payantes pour des informations supplémentaires, des données informatives telles que l'activité professionnelle, etc. Plus d'informations sur les différentes possibilités sont disponibles sur www.1307.be/ads.</p>	<p>3.4.3. Conformément à la réglementation en vigueur, Proximus communique à la base de données des numéros centrale (www.centralnumberdatabase.be) le nom et les initiales ou le prénom du Client ou, pour une personne morale, la dénomination officielle, son adresse et le numéro de téléphone attribué par Proximus.</p> <p>Le choix de figurer ou non dans les annuaires et les services de renseignements est proposé au Client lors de la souscription du Contrat. Le Client indique s'il souhaite que ses données soient reprises dans les annuaires et les services des renseignements ou s'il souhaite que son numéro reste secret. Le Client indique également s'il souhaite ou pas que son nom et son adresse puissent être retrouvés sur base de son numéro de téléphone. Le Client peut modifier ses choix à tout moment en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : annuaire@proximus.com. Le Client est responsable de l'exactitude des données qu'il communique à Proximus. Tout changement d'un élément d'identification du Client ou du raccordement sera communiqué le plus rapidement possible à la base de données des numéros centrale.</p>

	<p>Le Client est responsable de l'exactitude des données qu'il communique à Proximus. Toute modification des données d'identification ou de raccordement du Client doit être apportée dès que possible dans la base de données du service de renseignements et des annuaires (papier et électronique).</p>	
<p>Description de Service Contractuelle Phone Line Enterprise</p>	<p>3.2.5. Conformément à la réglementation en vigueur, Proximus fournira à tous les éditeurs d'annuaires et fournisseurs d'un service de renseignements le nom et les initiales ou le prénom du Client ou, pour une personne morale, la dénomination officielle, son adresse et le numéro de téléphone attribué par Proximus.</p> <p>Le choix de figurer ou non dans les annuaires et les services de renseignements est proposé au Client au moment de la souscription du Contrat. Le Client précise s'il souhaite que ses données soient mentionnées dans les annuaires et services de renseignements ou s'il souhaite que son numéro reste secret (numéro privé). Le Client précise également s'il souhaite ou non que son nom et son adresse puissent être retrouvés grâce à son numéro de téléphone. Le Client peut modifier son choix à tout moment via le site web www.1307.be.</p> <p>Sous réserve de l'accord écrit du Client titulaire de la ligne, les personnes physiques vivant avec le Client ont le droit d'être reprises sous son propre nom, sans frais.</p> <p>Moyennant paiement, le Client peut obtenir une ou plusieurs insertions payantes pour des informations supplémentaires, des données informatives telles que l'activité professionnelle, etc. Plus d'informations sur les</p>	<p>3.2.5. Conformément à la réglementation en vigueur, Proximus communique à la base de données des numéros centrale (www.centralnumberdatabase.be) le nom et les initiales ou le prénom du Client ou, pour une personne morale, la dénomination officielle, son adresse et le numéro de téléphone attribué par Proximus.</p> <p>Le choix de figurer ou non dans les annuaires et les services de renseignements est proposé au Client lors de la souscription du Contrat. Le Client indique s'il souhaite que ses données soient reprises dans les annuaires et les services des renseignements ou s'il souhaite que son numéro reste secret. Le Client indique également s'il souhaite ou pas que son nom et son adresse puissent être retrouvés sur base de son numéro de téléphone. Le Client peut modifier ses choix à tout moment en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : annuaire@proximus.com. Le Client est responsable de l'exactitude des données qu'il communique à Proximus. Tout changement d'un élément d'identification du Client ou du raccordement sera communiqué le plus rapidement possible à la base de données des numéros centrale.</p>

		<p>différentes possibilités sont disponibles sur www.1307.be/ads.</p> <p>Le Client est responsable de l'exactitude des données qu'il communique à Proximus. Toute modification des données d'identification ou de raccordement du Client doit être apportée dès que possible dans la base de données du service de renseignements et des annuaires (papier et électronique).</p>	
<p>Description de Service Contractuelle Fixed Voice Infinity</p>		<p>3.4.5. Conformément à la réglementation en vigueur, Proximus fournira à tous les éditeurs d'annuaires et fournisseurs d'un service de renseignements le nom et les initiales ou le prénom du Client ou, pour une personne morale, la dénomination officielle, son adresse et le numéro de téléphone attribué par Proximus.</p> <p>Le choix de figurer ou non dans les annuaires et les services de renseignements est proposé au Client au moment de la souscription du Contrat. Le Client précise s'il souhaite que ses données soient mentionnées dans les annuaires et services de renseignements ou s'il souhaite que son numéro reste secret (numéro privé). Le Client précise également s'il souhaite ou non que son nom et son adresse puissent être retrouvés grâce à son numéro de téléphone. Le Client peut modifier son choix à tout moment via le site web www.1307.be.</p> <p>Sous réserve de l'accord écrit du Client titulaire de la ligne, les personnes physiques vivant avec le Client ont le droit d'être reprises sous son propre nom, sans frais.</p>	<p>3.4.5. Conformément à la réglementation en vigueur, Proximus communique à la base de données des numéros centrale (www.centralnumberdatabase.be) le nom et les initiales ou le prénom du Client ou, pour une personne morale, la dénomination officielle, son adresse et le numéro de téléphone attribué par Proximus.</p> <p>Le choix de figurer ou non dans les annuaires et les services de renseignements est proposé au Client lors de la souscription du Contrat. Le Client indique s'il souhaite que ses données soient reprises dans les annuaires et les services des renseignements ou s'il souhaite que son numéro reste secret. Le Client indique également s'il souhaite ou pas que son nom et son adresse puissent être retrouvés sur base de son numéro de téléphone. Le Client peut modifier ses choix à tout moment en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : annuaire@proximus.com. Le Client est responsable de l'exactitude des données qu'il communique à Proximus. Tout changement d'un élément d'identification du Client ou du raccordement sera communiqué le plus rapidement possible à la base de données des numéros centrale.</p>

		<p>Moyennant paiement, le Client peut obtenir une ou plusieurs insertions payantes pour des informations supplémentaires, des données informatives telles que l'activité professionnelle, etc. Plus d'informations sur les différentes possibilités sont disponibles sur www.1307.be/ads.</p> <p>Le Client est responsable de l'exactitude des données qu'il communique à Proximus. Toute modification des données d'identification ou de raccordement du Client doit être apportée dès que possible dans la base de données du service de renseignements et des annuaires (papier et électronique).</p>	
<p>Description de Service Contractuelle Business Trunking</p>		<p>3.2.4.11. Conformément à la réglementation en vigueur, Proximus fournira à tous les éditeurs d'annuaires et fournisseurs d'un service de renseignements le nom et les initiales ou le prénom du Client ou, pour une personne morale, la dénomination officielle, son adresse et le numéro de téléphone attribué par Proximus.</p> <p>Le choix de figurer ou non dans les annuaires et les services de renseignements est proposé au Client au moment de la souscription du Contrat. Le Client précise s'il souhaite que ses données soient mentionnées dans les annuaires et services de renseignements ou s'il souhaite que son numéro reste secret (numéro privé). Le Client précise également s'il souhaite ou non que son nom et son adresse puissent être retrouvés grâce à son numéro de téléphone. Le Client peut modifier son choix à tout moment via le site web www.1307.be.</p>	<p>3.2.4.1.1. Conformément à la réglementation en vigueur, Proximus communique à la base de données des numéros centrale (www.centralnumberdatabase.be) le nom et les initiales ou le prénom du Client ou, pour une personne morale, la dénomination officielle, son adresse et le numéro de téléphone attribué par Proximus.</p> <p>Le choix de figurer ou non dans les annuaires et les services de renseignements est proposé au Client lors de la souscription du Contrat. Le Client indique s'il souhaite que ses données soient reprises dans les annuaires et les services des renseignements ou s'il souhaite que son numéro reste secret. Le Client indique également s'il souhaite ou pas que son nom et son adresse puissent être retrouvés sur base de son numéro de téléphone. Le Client peut modifier ses choix à tout moment en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : annuaire@proximus.com. Le Client est responsable de l'exactitude des données qu'il communique à Proximus. Tout changement d'un élément</p>

		<p>Sous réserve de l'accord écrit du Client titulaire de la ligne, les personnes physiques vivant avec le Client ont le droit d'être reprises sous son propre nom, sans frais.</p> <p>Moyennant paiement, le Client peut obtenir une ou plusieurs insertions payantes pour des informations supplémentaires, des données informatives telles que l'activité professionnelle, etc. Plus d'informations sur les différentes possibilités sont disponibles sur www.1307.be/ads.</p> <p>Le Client est responsable de l'exactitude des données qu'il communique à Proximus. Toute modification des données d'identification ou de raccordement du Client doit être apportée dès que possible dans la base de données du service de renseignements et des annuaires (papier et électronique).</p>	<p>d'identification du Client ou du raccordement sera communiqué le plus rapidement possible à la base de données des numéros centrale.</p>
--	--	--	---

Internet

<p>Description de Service Contractuelle Internet</p>	<p>Maintien de l'adresse email pour plus que 18 mois en cas de résiliation de l'accès internet par le client</p>	<p>7.6. Adresse e-mail et espace web</p> <p>Une adresse e-mail Proximus et un espace web peuvent être attribués au Client. Le Client est tenu de lire régulièrement ses e-mails à l'adresse e-mail fournie par la Plateforme Proximus. Si le Client n'utilise pas son adresse e-mail pendant une période de six (6) mois, Proximus se réserve le droit de supprimer l'adresse e-mail. En cas de résiliation du Contrat, le Client peut continuer à utiliser l'adresse e-mail jusqu'à dix-huit (18) mois après la date de résiliation du Contrat auquel est associée cette adresse e-mail. Les clients utilisant l'espace web prévus dans leur abonnement internet conservent leur accès pour adapter</p>	<p>7.6. Adresse e-mail et espace web</p> <p>Une adresse e-mail Proximus et un espace web peuvent être attribués au Client. Le Client est tenu de lire régulièrement ses e-mails à l'adresse e-mail fournie par la Plateforme Proximus. Si le Client n'utilise pas son adresse e-mail pendant une période de six (6) mois, Proximus se réserve le droit de supprimer l'adresse e-mail. Le Client peut continuer à utiliser l'adresse e-mail gratuitement après la date de résiliation du Contrat auquel est associée cette adresse e-mail. Les clients utilisant l'espace web prévus dans leur abonnement internet conservent leur accès pour adapter les données qui y sont enregistrées.</p>
---	---	---	--

		<p>les données qui y sont enregistrées. L'espace web reste accessible pendant six (6) mois après la date de résiliation.</p>	<p>L'espace web reste accessible pendant six (6) mois après la date de résiliation.</p>
<p>Conditions Générales Internet</p>	<p>Maintien de l'adresse email pour plus que 18 mois en cas de résiliation de l'accès internet par le client</p>	<p>15.11. Le Client peut continuer à utiliser leur messagerie électronique jusqu'à dix-huit (18) mois après la résiliation de leur abonnement internet auquel est associée cette messagerie.</p> <p>Les Clients utilisant l'espace web prévus dans leur abonnement internet conservent leur accès pour adapter les données qui y sont enregistrées.</p> <p>L'espace web reste accessible pendant six (6) mois via internet.</p> <p>Ces services sont gratuits restent automatiquement disponibles au client résiliant son abonnement internet tout en conservant ses mots de passe et son login. Aucune demande n'est donc requise de la part du client pour continuer à les utiliser.</p> <p>Ce service est uniquement disponible pour l'(les) adresse(s) e-mail(s) existante(s) ou un accès à l'espace web via une adresse URL existante, basés sur le nom commercial et/ou les marques de Proximus sous lesquels le service d'accès à Internet est commercialisé.</p>	<p>15.11. Le Client peut continuer à utiliser leur messagerie électronique gratuitement après la résiliation de leur abonnement internet auquel est associée cette messagerie.</p> <p>Les Clients utilisant l'espace web prévus dans leur abonnement internet conservent leur accès pour adapter les données qui y sont enregistrées.</p> <p>L'espace web reste accessible pendant six (6) mois via internet.</p> <p>Ces services sont gratuits restent automatiquement disponibles au client résiliant son abonnement internet tout en conservant ses mots de passe et son login. Aucune demande n'est donc requise de la part du client pour continuer à les utiliser.</p> <p>Ce service est uniquement disponible pour l'(les) adresse(s) e-mail(s) existante(s) ou un accès à l'espace web via une adresse URL existante, basés sur le nom commercial et/ou les marques de Proximus sous lesquels le service d'accès à Internet est commercialisé.</p>